



2

Plan Local d'Urbanisme - Méré

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 04/06/2018



Introduction	p.2
Ambition 2030	p.3
Stratégie de développement et d'aménagement	p.5
Parti d'aménagement	p.6
Axe 1 – Valoriser la situation d'interface et accroître la visibilité de Méré	p.7
Axe 2 – Elargir l'offre territoriale au bénéfice de tous les habitants	p.11
Axe 3 – Affirmer l'identité patrimoniale pour une meilleure lisibilité au sein de la Plaine de Jouars	p.15

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD – constitue la pièce structurante du Plan Local d'Urbanisme.
- Il est l'expression du projet communal porté par les élus et expose les objectifs de développement et d'aménagement spatial qui orientent le dispositif réglementaire.
- Il fait l'objet d'une concertation avec les habitants et d'une association avec les Personnes Publiques Associées.
- Il est débattu en Conseil Municipal.
- Le PADD traduit, dans le cadre du document d'urbanisme PLU, l'ambition de développement et d'aménagement du village formulée par les élus de Méré.
- Ce document s'organise sur une première partie qui exprime l'ambition pour le village à l'horizon 2030. Cette ambition est traduite dans un parti d'aménagement du territoire communal et dans une stratégie déclinée en objectifs.
- L'expression du projet du village de Méré est complétée par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (pièce n°3 du PLU).

VISIBILITÉ / LISIBILITÉ

DÉVELOPPEMENT

O U V E R T U R E

Un pôle rural qui valorise l'interface avec des espaces franciliens stratégiques

S'inscrivant dans un espace rural préservé et aux paysages de qualité, le village de Méré se situe aux portes de l'espace aggloméré de la métropole parisienne.

En complétant l'offre proposée au sein du pôle Méré-Montfort, la commune de Méré cherche à participer activement à la ceinture de bourgs / villes d'appui qui dynamise la partie Ouest de la couronne agricole francilienne.

Vitrine visuelle du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse depuis la RN12, Méré envisage d'en constituer une véritable porte d'entrée se distinguant tant par la qualité de ses espaces et de son environnement que, par sa capacité à organiser un accueil (économique, résidentiel, touristique).

Une dynamique de développement réenclenchée

L'ambition des élus de Méré est de valoriser les potentialités et les atouts de la commune pour accompagner son développement et son affirmation en tant que pôle d'appui rural.

L'évolution à venir de la commune est alors envisagée en faveur d'une meilleure lisibilité dans l'espace intercommunal et d'une plus forte attractivité.

Faisant suite à une période de transition dans l'évolution de la commune, il s'agit d'amorcer un nouveau cycle de développement : plus qualitatif, plus diversifié, plus intense.

Une ouverture du territoire pour un confort de vie renforcé

En s'appuyant sur l'image de la commune, la qualité de ses paysages et de son patrimoine bâti, de son niveau d'équipements collectifs élevé, de la qualité de sa desserte routière et ferrée et de son tissu économique actif, le projet vise l'intensification de la qualité du cadre de vie que la commune offre à ses habitants.

Ainsi l'ouverture du territoire et la diversification de ses ressources permettront à la commune de mieux valoriser ses atouts, de pérenniser son développement qualitatif.

MÉRÉ, UN PÔLE D'APPUI DE LA COURONNE RURALE OUEST D'ILE DE FRANCE



Implique :

⇒ Lisibilité dans le
paysage
territorial local

⇒ Attractivité et
visibilité

Les leviers :
paysage, cadre de
vie, services, offre
résidentielle,...

L'atteinte de l'ambition communale implique la mise en œuvre d'une « stratégie » de développement et d'aménagement.

Cette vision s'organise en trois axes qui précisent les objectifs de la commune de Méré à l'horizon 2030.

**AFFIRMER LE STATUT
DE PÔLE D'APPUI
STRUCTURANT**

**ÉLARGIR L'OFFRE
TERRITORIALE AU
BÉNÉFICE D'UNE
ÉLÉVATION DE LA
QUALITÉ DE VIE ET DE
L'ATTRACTIVITÉ**



Valoriser la situation d'interface et accroître la visibilité de Méré

-> un village attractif aux ressources diversifiées



Elargir l'offre territoriale au bénéfice de tous les habitants

-> un village à haut niveau de qualité de vie

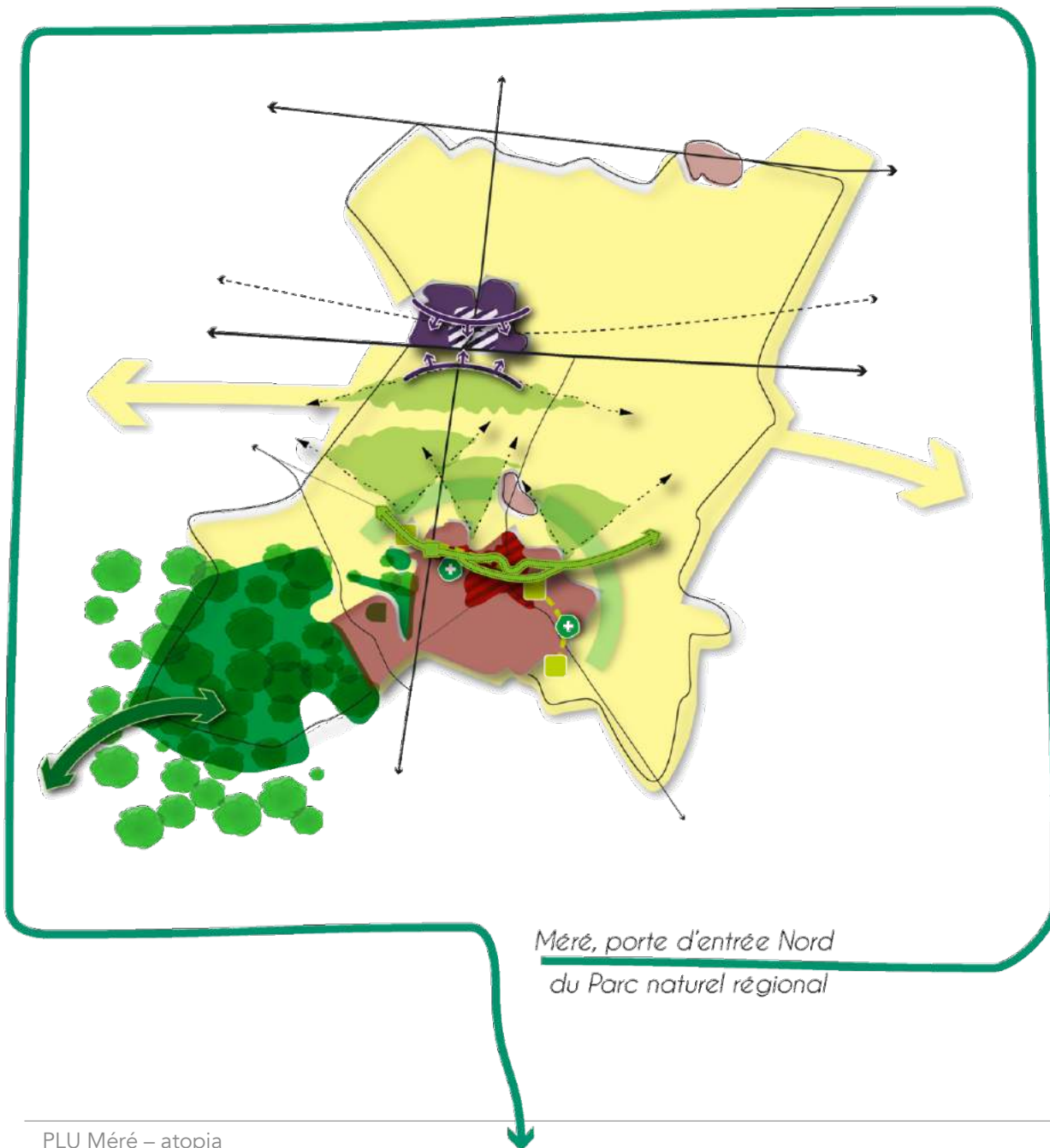


Affirmer l'identité patrimoniale pour une meilleure visibilité au sein de la Plaine de Jouars

-> un village de caractère

LE PARTI D'AMÉNAGEMENT

La réalisation de l'ambition portée pour le village Méré à l'horizon 2030 implique des modalités nouvelles d'aménagement de l'espace communal :



*Méré, porte d'entrée Nord
du Parc naturel régional*

-  Les espaces agricoles et leurs continuités sont préservés et valorisés en faveur d'une inscription de la commune dans le paysage de la plaine de Jouars pour des activités économiques agricoles pérennes.
-  Les espaces boisés participent à la constitution d'une trame verte fonctionnelle et au paysage d'inscription du village, ils sont rendus plus accessibles, s'invitent dans les espaces bâtis,...
-  Les vues en balcon depuis le village vers la plaine de Jouars et, les vues panoramiques depuis la plaine en direction du coteau et du village participent à la scénographie naturelle de la commune, et plus largement de l'entrée dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
-  Les pâtures situées au pourtour du village constituent une ceinture agri-naturelle de premier plan à conserver pour sa valeur et sa qualité paysagères et pour son intérêt environnemental.
-  Le village de Méré valorise les potentiels d'accueil existants dans une logique de préservation-valorisation de l'identité architecturale et paysagère.
-  Le centre villageois ancien valorise ses qualités patrimoniales, architecturales, urbaines et paysagères.
-  Un développement modéré qui privilégie les potentiels situés à l'intérieur de l'enveloppe bâtie villageoise pour maintenir un caractère villageois préservé, une échelle de proximité. L'offre en logement est diversifiée pour maintenir une vitalité sur la commune et soutenir les équipements.
-  L'animation et la qualité de vie du village sont portées par la présence des équipements (école, équipements sportifs, Poirier d'Encre...) et par le renforcement de l'offre communale (Ferme Maison Rouge, accessibilité, protection et valorisation des espaces naturels).
-  Le quartier de la gare confirme et conforte son caractère économique. Pour renforcer son attractivité, il entre dans son cycle de troisième génération : insertion paysagère dans la plaine de Jouars, réhabilitation, qualité des espaces publics...
-  La gare et ses abords immédiats constituent une porte d'entrée de qualité sur le plan urbain et attractive sur le plan économique et l'offre en services.
-  L'effet vitrine sur la route nationale 12 est confirmé et renforce l'attractivité économique du quartier de la gare.

**UN VILLAGE ATTRACTIF AUX
RESSOURCES DIVERSIFIÉES**

⇒ **Un paysage vitrine, porte
d'entrée vers le Parc**

⇒ **Une porte d'entrée qui
valorise la proximité avec des
flux régionaux**

Valorisant sa situation en frange de l'agglomération parisienne et d'entrée du Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse, Méré se positionne comme un espace d'articulation entre différents espaces stratégiques à l'échelle régionale.

Elle se distingue par des paysages remarquables liés à son site, qu'elle cherche à valoriser pour renforcer son attractivité.

La commune surplombe la Plaine de Jouars et, est traversée par la voie ferrée et la RN12 qui assurent des échanges régionaux voire nationaux. Elle cherche à tirer d'avantage parti de la proximité de ces flux pour diversifier ses ressources économiques et développer son tissu d'entreprises.

À terme, la commune attend une amélioration de sa lisibilité dans le paysage territorial et économique local pour asseoir sa position de pôle d'appui local.

• Un paysage vitrine, une porte d'entrée vers le Parc

En bordant la couronne forestière du plateau de Rambouillet et surplombant la Plaine de Jouars, Méré se donne à voir dans le grand paysage depuis la Plaine de Jouars et la RN12.

La commune constitue également un formidable point de vue vers les paysages de la Plaine et se présente comme une terrasse permettant l'observation de la marqueterie de cultures et de boisements en contre-bas.

Pour **conforter la qualité de ses motifs paysagers**, sa transparence paysagère et « **l'effet vitrine** » d'un espace rural de qualité reconnu – l'espace PNR – la commune développe et valorise les composantes sensibles et remarquables de son paysage.

À cet effet, le projet paysager vise :

- **L'affirmation d'une couronne agri-naturelle qui assure l'insertion paysagère des limites bâties Nord du village.**

Les espaces de prairies qui bordent le village constituent des espaces d'insertion et de transition paysagère. Depuis le village, ils accompagnent les vues vers la plaine en proposant des fenêtres paysagères. Ces espaces ouverts, reconnus pour leur richesse

biologique, sont amenés à conserver leur vocation agricole afin de pérenniser leurs qualités.

- **L'accompagnement de la végétalisation et de l'intégration des constructions isolées présentes sur le coteau.**

Pour améliorer la qualité paysagère des perceptions des limites bâties, les constructions isolées situées en dehors de l'enveloppe villageoise sont accompagnées afin d'en améliorer l'intégration paysagère. L'évolution de ces constructions est encouragée en faveur d'une rénovation et d'une végétalisation de leurs abords. Ces constructions, isolées, sont amenées à accueillir préférentiellement des activités non nuisantes. Elles ne constituent pas des sites d'accueil pour l'habitat résidentiel.

- **La valorisation d'un cortège arboré péri-villageois.**

Les éléments arborés qui ponctuent les espaces cultivés aux abords du village participent à l'insertion des franges bâties. Ce type de motif est pérennisé, l'objectif est de maintenir une ponctuation arborée des espaces péri-villageois.

- **La préservation des espaces agricoles ouverts.**

Ces espaces constituent une des composantes essentielles des paysages communaux, ils en garantissent la lisibilité et la mise en valeur en permettant de larges perceptions. Le maintien de l'enveloppe existante des espaces urbanisés vise à conforter la fonction productive de ces espaces.

Fortement liées à son espace et à l'identité économique de Méré, les **activités agricoles** sont soutenues dans leur développement et leur diversification. La valorisation des espaces péri-urbains, les filières à haute valeur ajoutée et l'organisation de la filière au sein d'espaces adaptés sont fortement soutenus.





• Un pôle intermodal qui valorise la proximité de flux régionaux

La connectivité de Méré avec les réseaux routiers et ferrés, régionaux et nationaux est valorisée dans la perspective d'un développement des activités présentes sur la commune.

Les **abords de la RN12 et de la gare sont valorisés** pour renforcer l'effet de « vitrine paysagère et économique » des espaces adjacents aux infrastructures.

La gare de Méré et son quartier sont amenés à évoluer progressivement vers une **urbanité plus affirmée**. Le secteur voit ainsi sa fonction économique confortée et se développer tout en favorisant l'arrivée de nouvelles activités.

L'évolution du quartier gare s'opère en faveur d'un lieu de vie qualitatif plus accueillant qui propose de nouveaux services et de nouveaux usages :

- de **nouveaux modes de mobilités** sont encouragés avec des aménagements spécifiques qui facilitent leur utilisation et l'inter-modalité (accès vélo, bus, covoiturage,...), le complément-renforcement d'une offre nouvelle sera encouragé entre la gare et le bourg de Méré ;
- de **nouveaux services** permettent progressivement d'en faire un lieu de vie notamment pour les voyageurs : vente ambulante occasionnelle, espace de

télétravail, services publics,...

- de **nouvelles activités** viennent renforcer et diversifier le tissu économique local : services productifs, restauration,...

Ainsi, le quartier de la gare et la zone d'activités qui y est associée constituent un lieu prioritaire de **renforcement de la desserte par les réseaux de communication électroniques**. Ce renforcement intéresse également le village de Méré et le hameau du Mesnil Piquet.

Le quartier gare assume également une **fonction d'accueil touristique**. Il constitue, pour les visiteurs arrivés par le train, un point d'accès et de départ pour la découverte du territoire élargi dans lequel s'inscrit la commune de Méré : le Parc naturel régional et ses richesses patrimoniales, les bourgs et villages de la Plaine de Jouars, ou le Parc Zoologique de Thoiry.

Méré s'appuie sur la double desserte de ce quartier, combinant à un accès gare, une desserte routière de qualité.

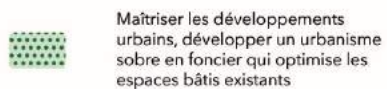
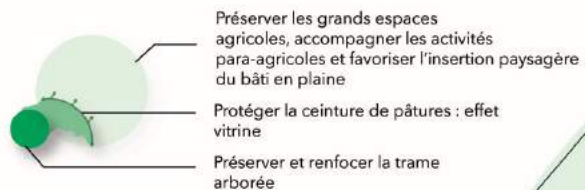
La proximité de la RN12 et la **requalification urbaine de ses abords** permettent d'améliorer la qualité paysagère de la principale entrée de village, d'envisager une valorisation et un redéploiement économique de la façade urbaine visible depuis la voie rapide.

AXE I

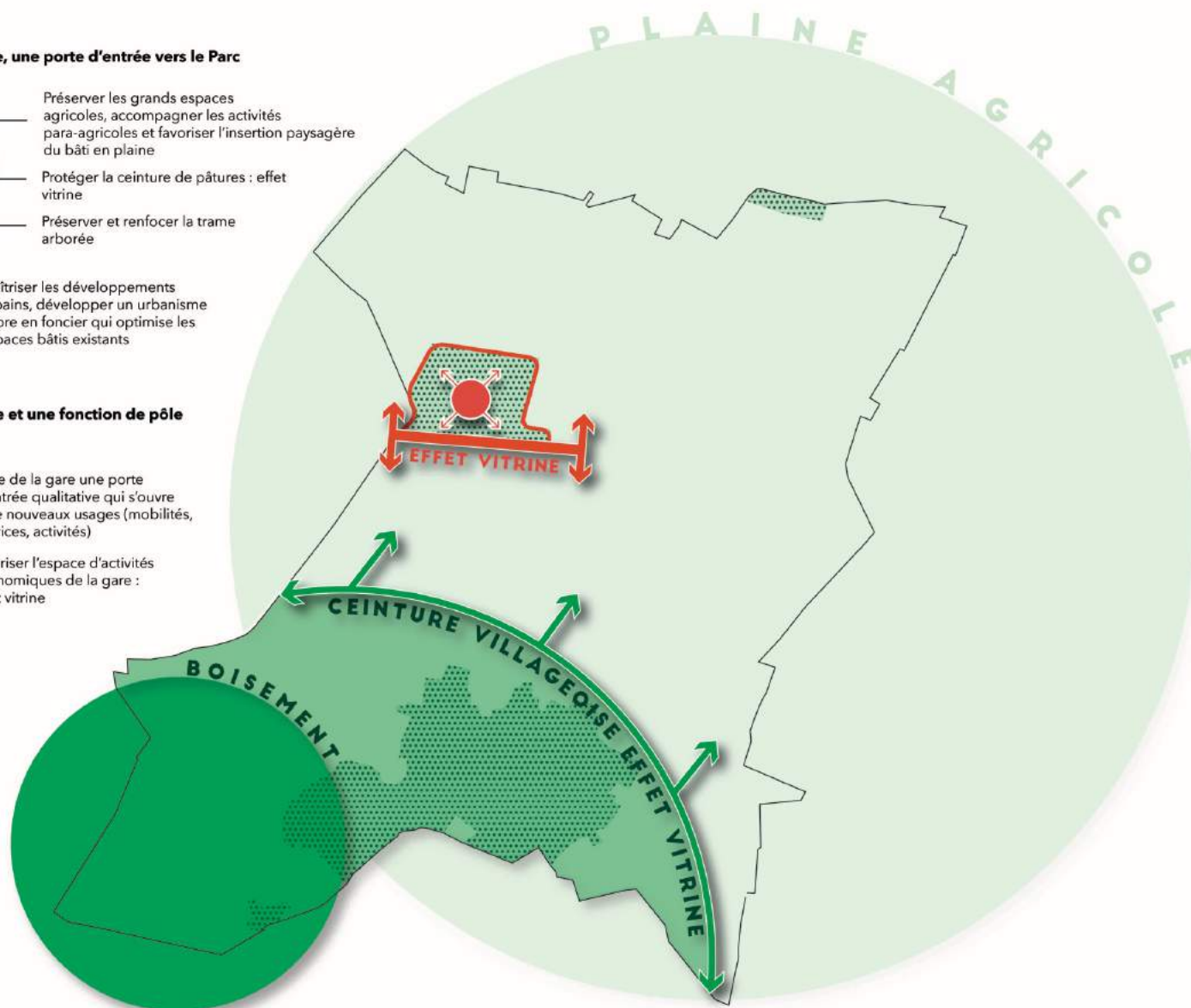
Valoriser la situation d'interface au bénéfice d'une attractivité et d'une meilleure lisibilité

Un village attractif aux ressources diversifiées

Un paysage vitrine, une porte d'entrée vers le Parc



Une porte d'entrée et une fonction de pôle intermodal



**UN VILLAGE À HAUT NIVEAU DE
QUALITÉ DE VIE**

⇒ **Une offre en logements qui
répondre aux besoins de la
population locale et
contribue à la capacité
d'accueil de Méré**

⇒ **Élever le niveau de qualité
par de nouveaux
équipements supérieurs**

Pour asseoir sa position de pôle d'appui rural et le niveau de qualité de vie qu'elle offre à ses habitants, Méré développe sa population et élargit son offre de logements. L'évolution du parc de logements permet de répondre aux besoins de tous les profils de ménages.

Le projet vise à conforter le niveau de qualité de vie et à le développer de façon globale en s'appuyant sur la qualité de ses espaces, sur une offre résidentielle qui intègre logements et équipements.

- **Une offre en logements qui réponde aux besoins de la population locale et contribue au renforcement de la capacité d'accueil de Méré**



Le parc de logements est progressivement développé en faveur d'une offre élargie s'adressant à l'ensemble des ménages.

L'intention est de soutenir la production de nouveaux logements qui permettront d'élargir et de **diversifier le parc de logements**.

L'augmentation de logements plus adaptés aux jeunes ménages contribuera activement à la **diversité urbaine, générationnelle et sociale**. L'effort de production est alors axé en faveur de logements de moyenne taille en cherchant à proposer des logements à la location et à l'accession à des niveaux de prix accessibles par le plus grand nombre.

L'offre à destination de nouveaux ménages d'actifs soutiendra la vitalité de la commune et la pérennité des équipements scolaires communaux.

Le développement de nouveaux logements est envisagé à **proximité des équipements et des services existants et futurs**. L'articulation avec les transports collectifs sera recherchée de façon à encourager leur

utilisation. Par transports collectifs sont entendus la desserte et l'accès à la gare depuis le village, la desserte par le bus, ainsi que les modes de transport collaboratif tels que le covoiturage et l'auto-stop organisé (ex. Pouce Yvelines).

Le mode de production de ces nouveaux logements s'inscrit dans un objectif de préservation des espaces agricoles et des paysages péri-villageois. Ils seront prioritairement localisés au sein de l'enveloppe urbaine existante. La commune vise une maîtrise de sa consommation foncière l'amenant à envisager une extension maximale de son espace bâti de 1,5 hectare à l'horizon 2030.

Le développement du parc de logements permettra également à la commune de dégager des capacités d'accueil supplémentaires pour accompagner le renforcement de son poids dans l'armature territoriale et soutenir le développement des services locaux.

Pour les 15 années à venir, la commune envisage la production de **150 nouveaux logements**.





- **Une élévation du niveau de qualité de vie par une offre en équipements adaptée**

Le développement de l'offre résidentielle s'accompagne d'un **élargissement de la gamme en équipements collectifs**.

Ce renforcement s'opère dans une logique de proximité, et vise à adapter et compléter l'offre en équipements utilisés par les habitants dans leur vie de tous les jours. Elle contribue à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du village de Méré.

Cet objectif s'inscrit d'abord dans la continuité du **renforcement des équipements scolaires** mené avec l'extension du groupe scolaire. Ainsi, le secteur de la petite enfance demeure une orientation forte de la stratégie communale et les équipements qui y sont liés sont amenés à être complétés.

En lien avec le positionnement poursuivi par le projet communal, l'élargissement de l'offre en équipement est envisagée en faveur de la **vie culturelle et des loisirs**. Méré, village de bien vivre, cherche à renforcer la présence d'équipements structurants qui complètent l'offre intercommunale et servent la qualité de vie des habitants par de nouvelles activités.

Le devenir du site de la Ferme « Maison Rouge » constitue une opportunité pour le développement de nouveaux équipements dédiés à la culture, aux activités pédagogiques, de loisirs et de sensibilisation du public, touristiques et d'hébergement associés, d'artisanat d'art et ce, dans le respect du paysage, de l'architecture, de l'environnement du site.

La pratique des **activités sportives ou de loisirs de plein air** est accompagnée à travers le développement du réseau de cheminements piétonniers, d'itinéraires cyclables et l'aménagement d'espaces naturels de détente.

A l'instar de la réalisation du verger pédagogique communal, l'aménagement de sites naturels permettant l'accueil du public et les **activités de sensibilité et de pédagogie aux milieux naturels** et à leur fonctionnement écologique est envisagé.

La mise en réseau et la connexion des nouveaux équipements avec ceux existants permettra de renforcer l'unité et l'équilibre du village.

AXE 2

Élargir l'offre territoriale au bénéfice de tous les habitants

Un village à haut niveau de qualité de vie

Une offre en logements qui répond aux besoins de la population locale et contribue à la capacité d'accueil de Méré



Soutenir une offre en logements diversifiée pour une diversité urbaine, générationnelle et sociale

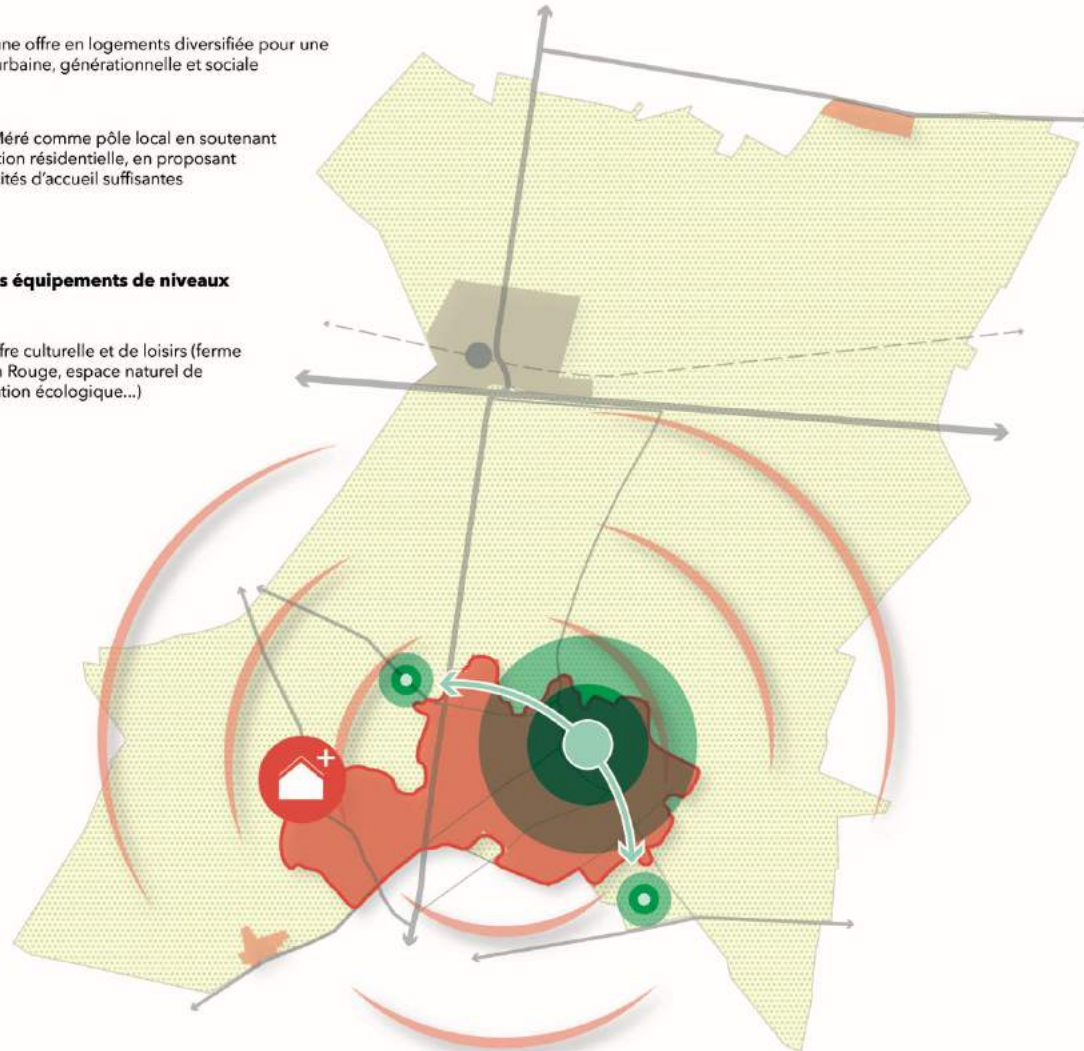


Affirmer Méré comme pôle local en soutenant la production résidentielle, en proposant des capacités d'accueil suffisantes

Une qualité de vie et des équipements de niveaux supérieurs



Élargir l'offre culturelle et de loisirs (ferme de Maison Rouge, espace naturel de sensibilisation écologique...)



UN VILLAGE DE CARACTÈRE

⇒ **Un urbanisme patrimonial qui s'exprime dans le Méré de tous les jours**

⇒ **Un territoire jardiné, où la place du végétal est primordiale**

Pour asseoir son inscription et sa lisibilité au sein de la Plaine de Jouars, Méré renforce son image patrimoniale en valorisant ses potentiels paysagers et urbains.

Ceci conduit la commune à positionner la qualité territoriale au cœur de sa stratégie de développement pour les années à venir.

A terme, cette stratégie vise l'inscription dans un espace à haute valeur paysagère et patrimoniale pour renforcer l'image qualitative, le niveau de son cadre de vie et l'attractivité de la commune.

Le projet s'appuie sur le renforcement des qualités urbaines et patrimoniales de la commune à travers un espace bâti valorisé, vivant.



• Un urbanisme patrimonial qui s'exprime dans le Méré de tous les jours

Le village de Méré est porteur de qualité patrimoniale sur lequel se fonde son identité. Celle-ci s'exprime tant à travers des éléments du bâti remarquable, se distinguant par leur qualité architecturale, qu'au regard de l'harmonie de constructions vernaculaires qui composent les motifs d'une trame bâtie reflétant une organisation et des modes de vie authentiques.

Cet urbanisme est le socle d'un renforcement de la qualité patrimoniale de Méré. **Ses composantes architecturales et paysagères doivent être maintenues, préservées et valorisées.**

Le noyau ancien, tout comme ses extensions résidentielles récentes, constituent l'espace privilégié de l'accueil de nouvelles constructions. L'évolution de cette trame bâtie est envisagée dans l'objectif d'un renforcement de ses caractéristiques et de ses qualités.

La **réhabilitation et l'adaptation respectueuses des bâtis anciens sont encouragées.** Elles permettent de répondre aux besoins en logements, aux nouvelles formes et exigences d'habiter, aux attentes de confort et de performance énergétique. Il s'agit à travers cela de valoriser, de « faire vivre » le patrimoine bâti ancien.

Les nouvelles architectures et la production bâtie à venir prennent place dans cette trame sans trahir l'esprit bâti de Méré. Elles participent à la création

du patrimoine bâti de demain. L'architecture contemporaine, les matériaux novateurs, les modes constructifs durables et innovants sont encouragés et ce, dans le respect de la lisibilité des qualités identitaires.

Le développement contenu du village, le **respect de l'enveloppe bâtie** prend place dans un objectif de moindre artificialisation des sols et de consommation des espaces agricoles, naturels et boisés. Ce développement maîtrisé agit aussi au bénéfice de la protection du paysage de la commune.

Les **éléments remarquables** tels que les continuités bâties, les témoins de l'architecture rurale ou le patrimoine lié à l'eau font l'objet de mesures spécifiques permettant une préservation et une valorisation respectueuse de leurs qualités.

Les **espaces publics** accompagnent la valorisation du village de Méré. Leur conception laisse plus de place aux piétons et aux circulations en mode doux. Les espaces publics participent à un cadre de vie pacifié. Les nouveaux cheminements contribuent au développement d'un réseau global et cohérent à l'échelle de la commune. Ils sont envisagés dans la continuité de ceux existants en appui au site du Poirier d'Encre et aux abords des équipements communaux existants et à venir.

• Un territoire jardiné, où la place du végétal est primordiale

Intrinsèquement liée à l'identité du village, les espaces végétalisés, jardinés, cultivés et boisés caractérisent les paysages et le territoire communal de Méré.

La diversité des trames végétales contribue à la qualité des perceptions et des motifs paysagers tout en assurant une diversité des milieux naturels présents sur le territoire communal. Cette trame revêt dès lors une fonction éco-paysagère essentielle à l'équilibre territorial.

Le **renforcement de la présence du végétal** sur le territoire constitue un objectif fort du projet communal.

La commune entend s'appuyer sur son patrimoine naturel pour renforcer et enrichir ses qualités paysagères et environnementales.

La **préservation des espaces et des composantes naturelles** vise à améliorer la qualité environnementale du territoire (et donc contribuer à un cadre de vie plus sain), et à assurer la qualité et la lisibilité de ses paysages remarquables.

Le **renforcement de la trame naturelle** est envisagé à travers trois axes :

- **la préservation et la valorisation des espaces naturels communaux**

Le massif boisé de Rambouillet, les espaces prairiaux qui ceignent le village, le ru de Pontoux et les milieux humides constituent des espaces naturels de grande qualité qui jouent le rôle d'habitat naturel qualitatif et de réservoir pour la biodiversité. La préservation de ces espaces et l'amélioration de leur fonctionnement naturel est assurée à travers des modes de gestion spécifiques des espaces bâtis qui leur sont limitrophes.

- **l'amélioration des capacités biologiques et des connexions avec les grands espaces naturels de la plaine cultivée et du plateau forestier**

La situation d'interface plateau/plaine revêt une fonction stratégique sur le plan environnemental. Elle est source d'échanges d'espèces et de milieux de transition riches. Le maintien et le renforcement de la qualité biologique des espaces naturels du territoire communal nécessite le maintien et le renforcement des connexions avec les grands réservoirs régionaux. Ainsi, le projet communal vise la préservation et la restauration des continuités écologiques à travers les continuums arborés structurants, la continuité des espaces de prairies.

- **le renforcement de la diversité des trames végétales urbaines révélatrice de l'identité paysagère des quartiers de Méré et de la qualité du cadre de vie quotidien**

Les trames bâties de Méré se caractérisent par une large place dédiée aux espaces végétalisés. Trame bâtie et trame végétale dialoguent et s'équilibrent au bénéfice d'une composition globale harmonieuse qui constitue l'identité de Méré.

Cette trame végétale et arborée contribue à la qualité des espaces bâtis et conforte une identité basée sur la diversité des motifs paysagers propres à chaque quartier et participent à la perméabilité écologique du tissu urbanisé.




Il s'agit de conforter et renforcer cette diversité à travers une gestion spécifique des espaces végétalisés et du bâti qui y prend place :

- trame arborée et proximité de la forêt au « Gibet »,
- trame de potagers et de vergers pour le vieux village,
- trame de jardins d'agrément pour les secteurs « les Pourias » et « le Poirier d'Encre ».

AXE 3




Réaffirmer l'identité patrimoniale pour une inscription au sein de la Plaine de Jouars
Un village de caractère

Un urbanisme patrimonial qui s'exprime dans le Méré de tous les jours

-  Protéger et valoriser le patrimoine bâti
-  Respecter l'identité patrimoniale dans le cadre des évolutions de l'urbanisation future
-  Conforter la place du piéton et pacifier le cadre de vie

Un territoire jardiné où la place du végétal est primordial

Maintenir le patrimoine végétal et arboré qui contribue à l'équilibre paysager local, au cadre de vie et au fonctionnement écologique

-  Trame jardinée de potagers et de vergers (village ancien)
-  Trame arborée et proximité de la forêt (village sous forêt)
-  Trame des jardins d'agrément (pavillonnaire)

Améliorer les capacités biologiques et des connexions avec la plaine cultivée et le plateau forestier

-  Continuité écologique des espaces de prairies
-  Continuité écologique ru du Pontoux
-  Continuité écologique de la plaine

